

BRÈVES

Conférence de presse de l'EFAMA à Paris
Claude Kremer, président de l'EFAMA, Christian Dagnat, vice-président et Peter De Proft, délégué général, ont présenté les grands dossiers européens au cours d'une conférence de presse à Paris le 16 mars dernier. Ils étaient entourés de Paul-Henri de La Porte du Theil, président de l'AFG, et de Pierre Bollon, délégué général. Tous ont insisté sur la nécessité pour l'Europe d'aborder la réglementation sous un angle concurrentiel.

Tracfin : nouveau site et bilan des résultats 2011

Le site de Tracfin a changé : www.economie.gouv.fr/tracfin ou www.budget.gouv.fr/tracfin. En 2011, environ 24.000 informations reçues (+ 19 %) ont été analysées. Plus de 1000 affaires ont été transmises à différentes autorités administratives, démontrant l'attachement des autorités françaises à disposer d'un dispositif efficace de lutte anti-blanchiment, dans la ligne des exigences internationales posées par le Groupe d'action financière (GAFI).
(Source : ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)

SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 1-2
INTERVIEW	P 2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
CHIFFRE CLÉ	P 4
REPÈRES	P 4
L'AFG - AGENDA	P 4

ACTUALITÉS



Laure Delahousse, Jean-Marc Fournié,
directrice de la Gestion responsable Epargne d'actifs salariale

■ Epargne retraite : les PERCO bénéficient à 1 million de salariés actifs dans 150 000 entreprises

Au 31 décembre 2011, les PERCO bénéficient à **près de 1 million de salariés actifs dans près de 150.000 entreprises**, soit une hausse annuelle respectivement de **39 %** et de **20%**. **L'encours total** géré dans les PERCO s'établit à fin 2011 à **5 milliards d'euros**, en hausse de près de 25 % par rapport au 31 décembre 2010 alors que sur la même période – à titre indicatif – le CAC 40 s'est déprécié de 17 %.

Les **flux d'alimentation** des PERCO ont atteint **1,4 milliards d'euros**, en hausse de près de **18 %** sur un an (Participation : 23 % ; Intéressement : 16 % ; Versements volontaires des salariés : 21 % ; Abondement de l'entreprise : 40 %). Par ailleurs, le montant des rachats s'élevant à 240 millions d'euros, le **solde net de souscription** atteint **1,18 milliards d'euros** soit une progression de **15 %** par rapport à 2010.

Enfin, chaque bénéficiaire détient en moyenne **5 187 euros** et est âgé de **46 ans**.

Plusieurs mesures ont commencé à produire en 2011 un effet positif pour le développement des PERCO :

- ▶ la moitié de la participation est automatiquement versée sur le PERCO sauf si le salarié préfère la percevoir immédiatement ou la verser sur son PEE ;
- ▶ les salariés peuvent verser cinq jours de RTT par an sur leur PERCO, si

l'entreprise n'a pas mis en place de Compte Epargne Temps (et 10 s'il existe un CET) ;

- ▶ tous les PERCO proposent désormais une gestion de leur épargne pilotée en fonction de l'âge du salarié ;

- ▶ enfin, si une catégorie de salariés bénéficie d'un régime de retraite «chapeau», l'entreprise doit proposer à tous ses salariés un PERCO ou un autre dispositif d'épargne retraite.

Dans ses propositions pour le développement de l'épargne salariale présentées aux candidats à l'élection présidentielle, l'AFG promeut l'idée d'une fiscalité qui encourage l'épargne de long terme utile pour le financement de l'économie. Le PERCO, en particulier, constitue un cadre sécurisé dans lequel les salariés peuvent se constituer un supplément de retraite avec l'aide de leur entreprise.

La priorité devrait être de **poursuivre le développement des PERCO afin de permettre en particulier aux plus jeunes d'en bénéficier davantage et de drainer les sommes épargnées vers les entreprises, notamment les PME**, pour qu'elles se développent et créent des emplois.

*Contacts : l.delahousse@afg.asso.fr
jm.fournie@afg.asso.fr*

1 Régime de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39 du code général des impôts)

ENTRETIEN



Luc Peyronel,
Directeur général adjoint CM
CIC AM- Co-président du
groupe de travail gestion pilotée,
membre de la commission Tech-
niques de gestion de l'AFG

En quoi consiste la gestion pilotée d'un PERCO ?

A côté d'une offre de gestion libre où le salarié gère seul ses avoirs, le PERCO piloté a été promu pour l'aider à gérer sur la durée son épargne-retraite. A la souscription du Plan, le salarié fixe le montant, la fréquence et l'horizon de ses versements qui sont automatiquement investis sur les supports choisis, selon des grilles d'allocation d'actifs. A l'approche de la retraite ou de la date de son projet immobilier, la part en actions diminue progressivement au profit des obligations et du monétaire.

Quels avantages présente la gestion pilotée par rapport à la gestion libre ?

A partir de fonds purs ou diversifiés, les grilles offrent autant d'approches souples et différenciées du couple risque/performance ; l'allocation est prise en charge pendant toute la durée du Plan par le prestataire qui arbitre, ajuste et rebalance périodiquement les actifs du salarié. Le mécanisme de désensibilisation assure un atterrissage progressif et sécurisé du Plan.

Quelles sont les questions que doit se poser tout épargnant en investissant dans un PERCO ?

Tout salarié-épargnant doit bien définir les objectifs de son projet-retraite ; il doit intégrer son horizon de placement, évaluer son profil de risque et maintenir avec constance le cap ; quels que soient les aléas, il est essentiel de continuer à verser avec régularité, source-même de lissage des risques en période agitée.

Paris Fund Industry à nouveau à Londres

L'AFG organise le 13 juin prochain à Londres sous la marque *Paris Fund Industry* une nouvelle conférence promotionnelle de l'industrie française de la gestion. Elle mobilisera les sociétés de gestion ainsi que l'ensemble de l'écosystème de notre métier (banques, dépositaires, commissaires aux comptes, cabinets d'avocats, d'audit, consultants, fournisseurs de données).

Contact : r.guizard@afg.asso.fr

... ACTUALITÉS suite

■ Gestion pilotée du PERCO : Publication d'un guide professionnel

L'AFG publie un guide professionnel consacré à la « Gestion pilotée du Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) ». L'objectif de ce guide est de présenter les principes et les bonnes pratiques d'une gestion pilotée caractérisée par une désensibilisation progressive de l'allocation des actifs en fonction de l'âge de départ à la retraite ou de l'horizon de placement du salarié. Ce guide n'a pas de valeur normative.

Il a été réalisé grâce aux travaux d'un groupe ad hoc co-présidé par Luc Peyronel, Directeur général adjoint de CM-CIC AM, membre de la commission Techniques de gestion et Pierre Schereck, Directeur Épargne Entreprise d'Amundi, président de la commission Épargne salariale et Épargne retraite.

Un tiers des salariés adhérant à un PERCO bénéficient à ce jour d'une gestion pilotée.

Contact : jm.fournie@afg.asso.fr

■ Révision de la directive MIF : le rapporteur Markus Ferber dévoile ses propositions sur le texte de la Commission

Un projet de rapport du député européen Markus Ferber sur le texte révisant la directive MIF a été récemment diffusé. L'AFG soutient fortement les propositions faites sur l'article 24 relatif aux « inducements ». En effet, le rapporteur Ferber propose, en lieu et place d'une remise en cause radicale du système, d'améliorer la transparence et la connaissance que le client devra recevoir de l'intermédiaire (gérant sous mandat ou conseiller en investissement financier) via lequel il souscrit des produits financiers. L'interdiction faite aux conseillers indépen-

dants et aux gérants sous mandat de percevoir des commissions de la part de tiers prévue par le projet initial de révision de la directive MIF aurait en effet induit des conséquences dommageables pour l'investisseur. (cf. Dossier Gestion info n°1)

Malgré ces avancées, des sujets d'inquiétude persistent. Notamment, les amendements proposés par le rapporteur Ferber sur le passeport pays tiers ne nous semblent pas conduire à un régime spécifique pour les clients professionnels, tels que les SGP, qui permettrait de les encadrer par des règles moins strictes que celles s'appliquant aux investisseurs de détail et ne nécessiterait pas l'établissement de succursales dans l'Union européenne par les entités des pays tiers.

Enfin, le projet de rapport ne remet pas en cause la proposition de la Commission de distinguer à l'avenir au sein des fonds coordonnés (UCITS) entre produits complexes et non complexes. L'AFG s'inquiète de l'affaiblissement qui en résulterait du label « UCITS », pourtant internationalement reconnu. Avec l'EFAMA et d'autres associations nationales, elle s'efforce de convaincre les députés européens d'amender ces dispositions.

Contact : c.delfrayssi@afg.asso.fr

■ L'AFG publie un questionnaire standardisé d'appel d'offre

De plus en plus fréquemment les investisseurs institutionnels, tant français qu'étrangers, demandent aux sociétés de gestion de présenter l'ensemble de leur activité dans le cadre d'appels d'offre. Un groupe de travail de l'AFG, issu de la commission Commercialisation, a donc élaboré un questionnaire standardisé conçu comme un outil de référence tenu à jour.

Ce questionnaire constitue un document standard facilitant la lecture et les comparaisons, permettant ainsi d'offrir une vision synthétique et une compréhension globale de l'activité de la société de gestion et/ou du fonds ou de son expertise de gestion. L'essentiel des éléments nécessaires à l'appréciation de la société de gestion par l'investisseur doivent y figurer et les questions complémentaires éventuelles seront limitées et beaucoup plus ciblées.

Afin de favoriser la diffusion de l'offre des sociétés de gestion françaises à l'étranger, ce questionnaire existe également en anglais.

Contact : s.pfister@afg.asso.fr



Carlos Pardo,
directeur des Études
économiques
c.pardo@afg.asso.fr

Thomas Valli,
Economiste
statisticien
t.valli@afg.asso.fr



DOSSIER

Enquête 2011

« Exercice des droits de vote par les sociétés de gestion », réalisée par le service Economie-Recherche de l'AFG

L'étude confirme le renforcement de l'implication des sociétés de gestion dans l'exercice du vote et met en évidence l'intensification du dialogue avec les émetteurs. Pour la première fois, certaines informations ont pu être déclinées selon que les votes ont eu lieu auprès d'émetteurs localisés en France, dans l'Union européenne (UE) ou bien en dehors de l'UE.

Principaux résultats :

- ▶ **la participation des SGP aux assemblées générales continue à croître** : plus de 60% des SGP ont augmenté leur volume de participations aux AG, en hausse de 20% par rapport à 2010
- ▶ **le dialogue avec les émetteurs continue de progresser** : sur l'initiative des SGP et de l'AFG, cette démarche se généralise et s'étend rapidement vers les émetteurs hors de France. Un nombre croissant d'émetteurs informe également les SGP de leurs projets de résolutions
- ▶ **les votes « contre » ne sont pas l'exception** : ils représentent 18% du total des

votes. Les SGP ont ainsi voté au moins une fois « contre » à plus de 80% des assemblées françaises, et à 55% des assemblées étrangères

- ▶ en France, les opérations en capital dilutives arrivent en tête des principaux motifs d'opposition (32%), suivies des nominations des membres du CA (22%). Dans l'Union Européenne et hors Union Européenne, la nomination des membres du conseil est le motif largement prédominant (avec respectivement 36% et 44%)
- ▶ dans les autres pays de l'UE l'accès au vote est encore restreint par des difficultés réglementaires et techniques persistantes malgré la directive « droit des actionnaires »
- ▶ enfin, les SGP sont de plus en plus interrogées par leurs clients institutionnels concernant l'exercice et le contenu de leur politique de vote.

Enquête disponible sur www.afg.asso.fr (rubrique « Gouvernement d'entreprise/Bilan des votes »)

Contact : v.bonnet@afg.asso.fr

COMMISSIONS ET GROUPES

■ COMMISSION FORMATION

Notre profession a la chance de compter de nombreux experts qui mettent leurs connaissances et leurs qualités pédagogiques au service de l'éducation financière. Afin de mieux les connaître, la commission Formation effectue une enquête auprès de ses adhérents pour **recenser les personnes qui, au-delà de leur principale fonction, dispensent ces actions de formation** qu'elle soit initiale (universités ou écoles), continue ou interne à leur établissement.

Contact : v.morsaline@afg.asso.fr

■ CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION PERMANENTE DE L'AFG SUR LE « RISK MANAGEMENT »

Devant l'enjeu croissant pour les gestionnaires d'actifs de la gestion des risques, une nouvelle commission permanente dédiée au *risk management* et présidée par **Christophe Lepitre**, directeur général adjoint chez Ofi AM vient d'être créée. Cette commission, dont le rapporteur AFG est Adina Gurau-Audibert, est rattachée au pôle « gestion d'actifs » dirigé par Eric Pagniez et se donne comme mission de devenir une force de proposition technique pour l'industrie.

Contact : a.gurau.audibert@afg.asso.fr

FORMATION

■ L'AFG a mis en place avec l'aide d'AFG-Asffi Formation **un groupe de travail « Handicap »** présidé par **Jean-François Baralon** (Natixis Asset Management) et chargé d'étudier comment favoriser l'insertion de personnes handicapées dans les sociétés de gestion en leur proposant des formations adaptées. Le rapporteur AFG est Francesca Poddine.

Contact : f.poddine@afg.asso.fr

■ L'AFG a parrainé la promotion 2011 de l'UFR Economie et Gestion de Cergy Pontoise et Pierre Bollon est intervenu lors de la cérémonie de remise de diplômes le 11 février dernier.

■ Au cours des deux derniers mois, **des formations d'initiation** sur l'environnement réglementaire ont été organisées avec beaucoup de succès. **Des séminaires d'actualité** sur le calcul du risque global, la gestion des risques, l'épargne salariale, les ETF, les dérivés OTC, les OST ont également attiré de nombreux professionnels. Certains ont été reprogrammés à plusieurs reprises ou organisés à la demande des entreprises au sein de leurs établissements.

■ **Certification** : l'entraînement en ligne étant le moyen pédagogique plébiscité par les candidats à la certification AMF, AFG-Asffi Formation a mis en place une nouvelle plateforme ergonomique et conviviale afin de donner plus de souplesse et de liberté aux apprenants.

Renseignements et inscriptions :

01 44 94 96 57

www.afg.asso.fr
www.afgformation.fr

■ COMMISSION DES NORMES ET REPORTINGS COMPTABLES

La commission des normes et reportings comptables, présidée par Didier Deléage, met en place deux groupes de travail transversaux, l'un sur l'opportunité d'un passage aux **normes IFRS** des fonds français, l'autre sur les **reportings dans le cadre de solvabilité 2**.

■ **Les récentes rencontres adhérents****23 avril**

Petit déjeuner débat : Les principaux enjeux et impacts du Dodd-Frank Act pour les gestionnaires de fonds d'investissement (Ernst & Young et AFG)

13 avril

« Point sur » la mise en place de la taxe sur les transactions financières (AFG avec la participation d'Euroclear et de Landwell - PwC)

16 février

« Point sur » l'actualité de la fiscalité de l'épargne, avec la participation de la Direction de la législation fiscale

■ **Vient de paraître****Souscription de parts ou actions d'OPCVM : le renouveau des ordres directs**

Article de Stéphanie Saint-Pé, directrice adjointe aux Affaires juridiques de l'AFG, sur la nouvelle réglementation de la technique des ordres directs, pratique permettant un schéma de passation des ordres de souscription, dans les OPCVM français, plus court, moins lourd mais toujours aussi sécurisé. Bulletin Joly Bourse, avril 2012

Bientôt l'édition 2012 de l'Annuaire de la gestion.

Instrument de liaison indispensable pour la profession, il contribue à une meilleure connaissance de ses acteurs et de l'industrie de la gestion.

Il rassemble les sociétés de gestion membres de l'association, les acteurs de l'écosystème de notre profession ainsi que des représentants de sociétés de gestion étrangères opérant en France.
Parution : juin 2012.

■ **Les instances de l'AFG**

Nomination au sein du Conseil d'administration (au 19 avril 2012)

- **Isabelle Habasque (suppléante)** pour OFI Asset Management, en remplacement de Thierry Callaut

Nous avons eu la tristesse d'apprendre la disparition de deux grandes figures de notre profession.

- **Pierre Balley** est décédé le 22 mars. Membre du Conseil d'Administration depuis 1973, Président de l'AFG de 1988 à 1991 puis Président d'honneur, il fut l'un des principaux acteurs du développement de la place financière de Paris - notamment comme fondateur du premier marché à terme de France (MATIF) - et de l'essor de l'industrie française de la gestion d'actifs pour compte de tiers.
- **Pierre Esmein** est décédé le 5 mars. Commissaire aux comptes de l'AFG de 2002 à 2006, ce professionnel hors pair a accompagné le développement de nombreuses sociétés de gestion et participé activement aux débats qui ont façonné notre métier.

■ **Nouveaux adhérents****Sociétés de gestion :**

Altimeo AM - Flornoy & Associés Gestion - Montmartre AM - Swell AM

Membres correspondants :

AM Fine Services & Software - Ernst & Young Société d'Avocats - Lefevre Pelletier & Associés - PCI-Procédures & Contrôle Interne

AGENDA

■ **6 juin 2012****Agefi AM Techday - Paris.**

AFG partenaire. Intervention de Stéphane Janin, directeur des Affaires internationales de l'AFG.

■ **13-15 juin 2012****Marcus Evans Conférences - Paris**

Conférence sur les stratégies de gestion d'actifs et suivi des investissements. Eric Pagniez, délégué général adjoint de l'AFG, président de séance.

■ **26 - 28 juin 2012****Fund Forum international 2012 - 22^{ème} édition - Monaco**

Paris Fund Industry partenaire. Intervention de Stéphane Janin, directeur des Affaires internationales de l'AFG.

REPÈRES

Epargne salariale au 31 décembre 2011 :

- ▶ Les salariés continuent à marquer leur confiance dans l'épargne salariale : 16,3 milliards d'euros versés (+ 20 % par rapport à fin 2010)
- ▶ Les PME continuent à s'équiper : plus de 260 000 entreprises offrent un dispositif d'épargne salariale (+ 7 %)
- ▶ Malgré une conjoncture économique défavorable et la chute des marchés financiers, l'épargne salariale maintient un niveau d'encours à plus de 85 milliards d'euros.

CHIFFRE CLÉ

255 000

entreprises de moins de 250 salariés disposaient fin 2011 d'un dispositif d'épargne salariale